

La sécurité des piétons renforcée

12 octobre 2026

Espaces publics

Dans le cadre de la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM), Nantes Métropole renforce la sécurité des passages piétons.

D’ici 2027, 2 500 traversées piétonnes seront concernées à l’échelle de la métropole. Ce dispositif répond à un constat préoccupant : un tiers des piétons tués sont accidentés sur ces passages. Les objectifs sont multiples : sécuriser les déplacements des piétons, améliorer leur visibilité, réduire le nombre d’accidents et favoriser une meilleure cohabitation entre les différents modes de transport. La loi LOM recommande notamment de **supprimer les stationnements motorisés dans un périmètre de 5 mètres avant chaque passage piéton**, afin de dégager le champ de vision.

À l’échelle de la commune, **sur les 769 passages piétons recensés, 79 n’étaient pas conformes**. Une quarantaine ont déjà été remis aux normes. Les derniers, nécessitant plus de travaux, le seront **d’ici le premier trimestre 2027**. Selon les lieux, cette mesure s’accompagne de divers aménagements : marquage au sol, installation de supports vélos, pose de potelets ou encore réaménagements (reprise de trottoirs, végétalisation des abords).

Sites concernés :

2026 :

- Rue des Bignons
- des Gripôts
- Robardières
- Jean Macé
- Du Gévaudan
- Pyramide (école)

2027 :

- rues Duez
- Mercoeur
- Noë Cottée
- Lieutenant Marty
- Pyramide